

N° : 2024/447

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne

Vu le code général des collectivités territoriales (parties législative et réglementaire) et plus particulièrement les articles L1424-24 et suivants, R1424-2 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs- pompiers ;

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants des sapeurs-pompiers et des fonctionnaires territoriaux des SDIS n'ayant pas la qualité de sapeurs-pompiers professionnels à la commission administrative et technique du SDIS de la Haute-Vienne du 24 septembre 2020 ;

Considérant le départ en retraite de Monsieur Alain BIDEAU ;

Considérant la démission de Madame Sophie VIGNERIE de ses fonctions de représentante du personnel à la CATSIS ;

arrête

Article 1 :

La commission administrative et technique du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne est consultée sur les questions d'ordre technique ou opérationnel intéressant les services d'incendie et de secours, conformément à l'article L1424-31 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions de l'article L1424-40.

Article 2:

La commission administrative et technique des services d'incendie et de secours mentionnée à l'article L. 1424-31 comprend :

1° Le directeur départemental des services d'incendie et de secours ou, en son absence, le directeur départemental adjoint, président;

2° Deux officiers de sapeurs-pompiers professionnels élus le 24 septembre 2020 par l'ensemble des officiers de sapeurs-pompiers professionnels en service dans le département :

Titulaire	Suppléant	Observation
Lcl Thierry SOULIER	Cdt Julien LAVOUTE	Siège au CASDIS
LTN Pascal GORGETTE	CDT Aurélien SABOURDY	

Deux officiers de sapeurs-pompiers volontaires, dont un peut être membre du service de santé et de secours médical, élus le 24 septembre 2020 par l'ensemble des officiers de sapeurs-pompiers volontaires en service dans le département :

Titulaire	Suppléant	Observation
LTN Sébastien LINARD	CNE Claude GERY	Siège au CASDIS
CNE Vincent LACHATRE	LTN Olivier VIGNAUD	

3° Trois sapeurs-pompiers professionnels non officiers élus le 24 septembre 2020 par l'ensemble des sapeurs- pompiers professionnels non officiers en service dans le département :

Titulaire	Suppléant	Observation
ADC Nicolas CORNELOUP	SCH Jérôme CHARLES	Siège au CASDIS
SCH Fabien SAULNIER		
ADJ Laurent GIRAUD	SCH Antoine LAMOUREUX	

Trois sapeurs-pompiers volontaires non officiers élus le 24 septembre 2020 par l'ensemble des sapeurs-pompiers volontaires non officiers en service dans le département :

Titulaire	Suppléant	Observation
ADC Jean-Noël BOUTINON	ADC Nicolas JAMMET	Siège au CASDIS
ADC Florian NIVELLE	SCH Antoine LEGER- BRETOU	
ADJ Alexandre MASI	CAP Théo BOUCARD	

4° Deux représentants des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel élus le 24 septembre 2020 par l'ensemble des fonctionnaires territoriaux du service départemental d'incendie et de secours n'ayant pas la qualité de sapeur-pompier professionnel en service dans le département :

Titulaire	Suppléant	Observation
Agent de maîtrise Fabien DAVID		Siège au CASDIS
Ing ppal Philippe NAILLAT	Agent de maîtrise David ROCHE	

5° Le médecin chef du service de santé et de secours médical ou son représentant.

Article 3

Le Directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Haute-Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 :

Le présent arrêté dont le caractère exécutoire est certifié par son signataire, sera publié sur le site internet du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Vienne.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Limoges, le 20 mars 2024

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours



Pierre ALLARD